

COMMUNE DE NONETTE - ORSONNETTE.

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NONETTE - ORSONNETTE, convoqué le 11 décembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie d'Orsonnette, sous la présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Maire.

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES (avec pouvoir à ...)	ABSENTS
RAVEL Pierre	X		
GUEUGNOT Jean-Pierre	X		
BERNARD Maurice	X		
FAYE Nicole	X		
BORIE Daniel	X		
NICHON Jacqueline		Excusée	
CHEVALIER Daniel	X		
GOURDIN Daniel	X		
CHAUMET Michaël	X		
VERNEDE Aurélie	X		
BERNARDO Danielle		Excusée	
DEGEZ Gaëlle	X		
HAMMOUDI Zoubida	X		
MARTY Thibaud			X
CHATEAU Jean-Michel			X
CHADUC Odile	X		
DELAUNOY Matthieu	X		
CUBIZOLLES Romain		Excusé	
DEQUIREZ Marie-Laure	X		
CATIN Véronique			X
CARDINAL Cécile			X
MARIE Rolande			X

Madame Nicole FAYE a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu du conseil du 10 novembre 2017, celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, il a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

1. FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL 2018
2. DEMANDE A « L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE » LA MISE EN PLACE D'UN SECTEUR PATRIMONIAL REMARQUABLE (EX : ZPPAUP) SUR LA COMMUNE DE NONETTE-ORSONNETTE
3. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DES « VILLAGES REMARQUABLES »
4. INSCRIPTION DE LA COMMUNE AU LABEL « PETITES CITES DE CARACTERE »
5. COLLEGE DE LIZINIAT : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR VOYAGES SCOLAIRES 2018.
6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

1 – 1 FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL 2018 – GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE :

Monsieur le Maire informe que certaines rues d'Orsonnette (chemin de la Buge et rue de Péchaud) présentent une dégradation importante nécessitant des travaux de réparations. De plus, il sera nécessaire de réaliser la réfection de la chaussée rue du Bourguet à Nonette suite aux travaux d'eau potable et d'eaux usées qui seront effectués dans cette rue en 2018.

Monsieur le Maire indique le montant prévisionnel de ces travaux de voirie avec l'assistance ingénierie :

• Chemin de la Buge	78.166,08 €
• Rue de Péchaud	46.260,31 €
• Rue du Bourguet	76.037,62 €
• Honoraires assistance ingénierie	7.065,81 €

SOUS TOTAL HT	207.529,82 €
TVA à 20 %	41.505,96 €

TOTAL TTC	249.035,78 €

Monsieur le Maire précise que ces travaux de grosses réparations de voirie peuvent être subventionnés dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal 2018 (FIC) du Conseil Départemental à un taux de 25 % du montant des travaux HT plafonné à 83.172 € HT, soit une subvention de 20.793 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- Approuve la nécessité d'effectuer les travaux de voirie précités,
- Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental dans le cadre du FIC 2018 pour la réalisation de ces travaux de voirie à hauteur du montant plafond autorisé qui est de 83.172 €,
- S'engage, sous réserve de l'obtention des subventions, à inscrire les crédits au prochain exercice budgétaire,

1 – 2 SUBVENTION CULTURELLE DE LA DRAC ET DU DEPARTEMENT :

Monsieur le Maire informe que des travaux sur l'église de Nonette sont nécessaires, notamment concernant la réparation du cadran de l'horloge et du paratonnerre ainsi que la reprise des enduits.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sur les églises classées aux Monuments Historiques peuvent entrer dans le cadre des subventions culturelles octroyées par la DRAC et le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- Approuve la nécessité d'effectuer les travaux de réparation précités estimés à 11 384 euros HT,
- Sollicite l'aide financière de la DRAC et du Conseil Départemental dans le cadre des subventions culturelles accordées aux bâtiments classés aux Monuments Historiques,
- S'engage, sous réserve de l'obtention des subventions, à inscrire les crédits au prochain exercice budgétaire.

2 – DEMANDE A « L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE » LA MISE EN PLACE D'UN SECTEUR PATRIMONIAL REMARQUABLE (EX : ZPPUAP) SUR LA COMMUNE DE NONETTE-ORSONNETTE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de l'aménagement de la Butte de Nonette, il est possible de demander le concours de l'Agglo Pays d'Issoire pour la mise en place d'un secteur patrimonial remarquable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tout document pour demander à l'Agglo Pays d'Issoire la mise en place d'un secteur patrimonial remarquable sur la commune pour la Butte de Nonette.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DES « VILLAGES REMARQUABLES » :

Dans le cadre du soutien à l'activité touristique, le conseil municipal envisage la réalisation de différents travaux sur la commune.

Compte tenu de l'importante fréquentation touristique du village et plus particulièrement du site de la Butte de Nonette, le conseil municipal souhaite aménager le site de la Butte de Nonette en sécurisant les cheminements principaux et en consolidant les vestiges accessibles. Il envisage également de valoriser les espaces d'accueil touristique dans le bourg.

Un descriptif du projet, réalisé par le Cabinet LUTH MEDIATIONS, cabinet d'ingénierie culturelle, par Madame Christine CHARBONNEL, architecte-archéologue et par la Société ALPAGES, paysagiste, est annexé à la présente délibération, et chiffre l'ensemble des travaux projetés à la somme estimative de 178.446,00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Retient les travaux de soutien à l'activité touristique ci-dessus visés pour un coût estimatif total de 178.446,00 € HT
- Sollicite pour ces travaux l'aide financière de la Région au titre des « Villages Remarquables »
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté

4 – INSCRIPTION DE LA COMMUNE AU LABEL « PETITES CITES DE CARACTERES »

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la commune a pu intégrer l'association des « Petites Cités de Caractère du Puy-de-Dôme » et qu'à ce titre il convient de solliciter l'inscription de la commune au label « Petites Cités de Caractère ». Cette inscription permettra à la commune de pouvoir bénéficier de l'aide financière de la Région au titre des « Villages remarquables ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de membres votants, décide d'accepter l'inscription de la commune au label « Petites Cités de Caractère ».

5 – COLLEGE DE LIZINIAT : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR VOYAGES SCOLAIRES 2018 :

Dans le cadre du projet culturel du collège de Saint-Germain-Lembron, une demande d'aide financière est adressée à la commune pour des voyages scolaires en Italie et en Espagne. Dix élèves de la commune sont concernés par ces séjours.

Le conseil municipal, à l'issue de ses délibérations, décide d'accorder une aide financière, à l'unanimité de membres votants, soit une participation de 10 euros (dix euros par élève) qui sera effectuée sous forme de don au Foyer Socio-Educatif du collège. Cette aide bénéficiera à l'ensemble des élèves de la commune participant aux voyages.

6 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Convention avec SUEZ – numérisation eau-assainissement sur Guichet Unique :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il est obligatoire que soient identifiés l'ensemble des réseaux d'une commune et les exploitants de ces réseaux sur le Guichet Unique comme prévu à l'article L 554-2 du Code de l'Environnement.

Monsieur le Maire informe que la société SUEZ Eau France est en mesure d'effectuer cette déclaration pour la commune en ce qui concerne le réseau d'eau pour Nonette et les réseaux d'assainissement pour Nonette et Orsonnette. Et de répondre pour la Mairie à tout questionnement sur ces réseaux, aux entreprises ayant déposé une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) sur le territoire communal. Afin de finaliser la démarche le prestataire propose la signature d'une convention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres votants :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Société SUEZ Eau France afin que cette dernière puisse faire la déclaration des réseaux eau et assainissement de la commune sur le Guichet Unique, et de répondre aux demandes de DICT
- à négocier la rémunération de cette société pour l'accomplissement de ces tâches.

➤ Demande de subvention Société de Chasse « La Protectrice » :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émis par la Société de chasse « la Protectrice » de Nonette – Orsonnette, sollicitant une subvention financière de la commune pour le bon fonctionnement de cette association

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres votants moins une abstention, d'accorder une subvention financière de 330,00 € à la société de chasse « La Protectrice ».

➤ Délibération plan climat / Agglo Pays d'Issoire :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que l'Agglo du Pays d'Issoire va établir un plan climat et qu'il est important de mobiliser toutes les forces vives du secteur d'Issoire : collectivités, entreprises, particuliers ... Ce plan climat à l'échelle de notre territoire est absolument nécessaire dans le contexte international actuel de la transition énergétique.

➤ Création de Poste :

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complets et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe en raison d'un avancement de grade pour ancienneté, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de cet emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

➤ **Diverses infos :**

- ⇒ Afin d'assurer un entretien correct des rues du village en période hivernale, il a été nécessaire d'acquérir un épandeur à sel. Le matériel de marque RONDINI SPT 50 a été acheté auprès de la SARL VERDIER MOTOCULTURE pour un montant de 500,00 € HT
- ⇒ Le recensement de la population débutera le jeudi 18 janvier pour se terminer le samedi 17 février 2018 et sera assuré par Madame Patricia BETTENFELD.
- ⇒ La maison située au 14, rue Jean Amariton à Nonette et appartenant à la commune a été mise en vente, des mandats de vente sans exclusivité ont été conclus avec les agences immobilières suivantes : Arobase immo de BRASSAC-LES-MINES, Transaxia de BRASSAC-LES-MINES et Laforêt immobilier à ISSOIRE
- ⇒ L'Agglo Pays d'Issoire a désigné les délégués titulaires et suppléants du secteur intercommunal d'énergie d'Issoire pour siéger au SIEG du Puy-de-Dôme
- ⇒ Il est donné communication du dernier conseil d'école du RPI qui a eu lieu le 10 Novembre 2017.
- ⇒ La prochaine réunion programmée par l'association des Petites Cités de Caractère se déroulera le 09 janvier 2018
- ⇒ Le Noël des enfants aura lieu samedi 23 décembre à la salle communale de Nonette.
- ⇒ Le repas des aînés devrait avoir lieu le 11 février 2018 au restaurant « Chez Marthe » à Condat-les-Montboissier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

Le Maire,

